

DECRET N° 2013/376 DU 11 OCT. 2013

habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à signer avec la Banque d'Export - Import de Chine (EXIMBANK – CHINE), un Accord de prêt d'un montant de 1 059 000 000 de yuans RMB, soit environ 84,720 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet d'alimentation en eau potable de neuf villes (phase 1 : Bafoussam, Bamenda, Kribi et Sangmelima).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n° 2012/014 du 21 décembre 2012 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2013 ;
- VU le décret n° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec la Banque d'Export - Import de Chine (EXIMBANK – CHINE), un Accord de prêt d'un montant de 1 059 000 000 de yuans RMB, soit environ 84,720 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet d'alimentation en eau potable de neuf villes (phase 1 : Bafoussam, Bamenda, Kribi et Sangmelima).-

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 11 OCT. 2013

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

